



Monsieur Patrice Bessac  
Président d'Est Ensemble  
100 avenue Gaston Roussel  
93230 ROMAINVILLE

A Romainville, le 14/11/2023

**Objet :** Demande de modification du PLUi d'Est Ensemble pour prioriser les arbres

Monsieur le Président,

Ces derniers mois, les paysages urbains du territoire évoluent, notamment pour mettre en place les mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Cela reste insuffisant selon le dernier rapport de l'ONU et nos villes gardent un certain retard sur cette question des espaces verts et des arbres qui continuent de disparaître au fil des projets d'aménagement, comme nous l'avons indiqué lors du dernier conseil de territoire.

A ce sujet, nous avons observé une pratique malheureuse qui va à l'encontre de tous nos efforts pour le climat, l'environnement et le vivant. Nous faisons référence à l'abattage d'arbres matures sur les parcelles publiques mais aussi privées pour la mise en conformité avec le PLUi d'Est Ensemble des opérations d'aménagements et des projets de construction.

Notre PLUi ne priorise pas en effet la préservation des arbres existants par rapport aux autres règles urbaines, et la solution de facilité qui consiste à compenser les arbres abattus reste largement inefficace pour encourager les opérateurs immobiliers, pour préserver et restaurer notre patrimoine arboré et végétal existant.

Pourtant, comme vous le savez, les arbres sont nos meilleurs alliés pour la santé publique et celle de l'environnement. Leurs bienfaits sont nombreux, et particulièrement en milieu urbain dense : stockage du carbone, purification de l'air, absorption des eaux pluviales... Cependant, leur capacité à fournir qualitativement et quantitativement ces bénéfices dépend de leur âge. Nombreuses sont les études à montrer qu'un arbre mature absorbe plus de CO<sub>2</sub> qu'un jeune arbre. Si la plantation de 20 000 arbres juvéniles est la bienvenue, veillons également à préserver les aînés.

Par ce courrier, nous souhaitons solliciter l'intégration de mesures protectrices dans la prochaine modification du PLUi d'Est Ensemble : identification du patrimoine arboré du territoire, priorisation du respect des arbres « déjà-là » sur les règles d'implantation et d'alignement, intégration des protections juridiques supérieures et opposables du patrimoine arboré, public et privé du territoire, limitation des droits à construire en cas d'abattage d'arbres... De nombreuses mesures protectrices peuvent en effet être étudiées.

Cette demande de modification du PLUi d'Est Ensemble s'inscrit dans la continuité du texte voté par le Parlement européen en juillet 2023 pour la restauration de la nature. Ce règlement d'autorité directe prévoit, notamment, qu'il n'y ait aucune perte de couvert arboré urbain d'ici 2030 et que celui-ci soit augmenté d'au moins 10% d'ici 2050. Engageons notre PLUi dans cette même voie.

Nous pourrions par ailleurs envisager d'autres actions de préservation de notre patrimoine arboré, telle que la désignation d'un référent arbres au sein d'Est Ensemble, des formations et des actions de sensibilisation pour les agent.e.s et habitant.e.s du territoire, la mutualisation des chartes de l'arbre votées sur certaines villes, l'ouverture d'une réflexion sur les espèces à

choisir et les bonnes pratiques de plantation et d'entretien, en permettant une bonne cohabitation entre les arbres et les réseaux et en encourageant la formation spécifique et le recrutement d'élagueurs et d'arboristes qui manquent, pour travailler au sein de nos 9 villes. Nous pourrions aussi comme évoqué en bureau de territoire porter un plaidoyer sur ce sujet des réseaux et sur l'évolution de la législation en faveur d'une protection plus grande de l'arbre, en réunissant des spécialistes sur le sujet.

Comme vous le voyez, de nombreuses actions favorables sont possibles pour placer Est Ensemble en tête des territoires urbains qui préservent le vivant.

Nous nous tenons à l'écoute de votre réponse et sommes disponibles pour travailler ensemble sur ce sujet d'intérêt général, de toutes et tous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

**Les élu·es « Ecologie & Citoyenneté »**